

DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA FAUNE, DES FORÊTS
ET DE LA NATURE

Informations concernant la pêche sans permis

Pêche sans permis dans le lac de Neuchâtel

Dans le lac de Neuchâtel, aucun permis de pêche n'est requis pour les pratiques suivantes :

- Pêche avec 3 lignes flottantes au maximum, munies chacune d'un flotteur fixe et d'un hameçon simple, que la pêche soit exercée de terre, même en pénétrant dans l'eau, ou d'une embarcation ;
- Pêche pratiquée d'une embarcation par un enfant âgé de moins de 14 ans, à la condition qu'il soit sous la responsabilité d'un titulaire de permis et que ce dernier soit en possession d'une attestation de compétence SaNa ;
- Pêche à la gambe ou au lancer exercée de terre, même en pénétrant dans l'eau, par un enfant de moins de 14 ans.

Les personnes pratiquant la pêche libre peuvent également se servir de 2 bouteilles à vairon.

Attention, les personnes privées du droit de pêche ou qui font l'objet d'un refus du permis de pêche pour des infractions commises ne peuvent exercer la pêche sans permis dans le lac de Neuchâtel

Pêche sans permis dans les cours d'eau et certains plans d'eau

Les enfants âgés de moins de 12 ans révolus peuvent, sans être au bénéfice d'un permis, pêcher avec leurs propres engins ou avec les engins de la personne qui les accompagne, dans les cours d'eau du canton ainsi que dans les lacs des Taillères, des Brenets et de Moron. Les conditions sont les suivantes :

- Les enfants doivent être accompagnés d'une personne majeure titulaire d'un permis de pêche ;
- ils ne doivent pas être plus de deux sous la responsabilité de la même personne, exception faite des enfants de la même famille ;
- le produit de leur pêche doit figurer dans le carnet de contrôle de la personne qui les accompagne.

Les enfants âgés de moins de 12 ans révolus peuvent par ailleurs pêcher seuls depuis le bord des lacs des Taillères, des Brenets et de Moron. Seule la pêche des poissons blancs (cyprinidés) au moyen d'une ligne flottante est autorisée dans ce cas.

Contacts

En cas de questions au sujet de la pêche sans permis, vous pouvez contacter le service de la faune, des forêts et de la nature (Courriel : SFFN@ne.ch; Tél : 032 889 67 60).